



Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

Procès-verbal de la réunion du 08 février 2019

Ordre du jour :

1. 7351 Projet de loi relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public
- Rapporteur : Monsieur Eugène Berger
- Présentation et adoption d'une série d'amendements
2. 7271 Projet de loi relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics
- Rapporteur : Mme Carole Hartmann
- Présentation et adoption d'une série d'amendements
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Carlo Back, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch

M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M Franz Fayot,
Mme Joëlle Elvinger remplaçant M Eugène Berger,
M. Paul Galles remplaçant Mme Viviane Reding

M. Marc Hansen, Ministre délégué à la Digitalisation, Ministre délégué à la Réforme administrative

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Eugène Berger, M. Franz Fayot, M. Marc Lies, M. Roy Reding, Mme Viviane Reding, M. Serge Wilmes, M. David Wagner

M. Xavier Bettel, Ministre de la Digitalisation, Ministre de la Réforme administrative

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission

*

La réunion du 8 février 2019 de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications (DIGIMCOM) est entièrement réservée à la présentation et l'adoption d'une série d'amendements relatifs au projet de loi n°7351 (PL 7351) et projet de loi n°7351 (PL 7271).

1. 7351 Projet de loi relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public

La série de six amendements relatifs au PL 7351 est adopté à l'unanimité des membres présents de la DIGIMCOM pour être continués, par le biais d'une lettre d'amendement, au Conseil d'Etat à des fins d'avis complémentaire.

2. 7271 Projet de loi relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics

La série de trois amendements relatifs au PL 7271 est adopté par tous les membres présents de la DIGIMCOM moins une abstention pour être continués, par le biais d'une lettre d'amendement, au Conseil d'Etat à des fins d'avis complémentaire.

3. Divers

Rien à signaler dans la rubrique « Divers ».

Luxembourg, le 22 février 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président de la Commission de la Digitalisation, des
Médias et des Communications,
Guy Arendt